

HISTOIRE

1

LA MÉMOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN FRANCE

Comment les différents aspects de la Seconde Guerre mondiale sont-ils restés présents dans la société française ? Quels débats et quels conflits cette mémoire entraîne-t-elle ? Comment ces mémoires sont-elles parfois instrumentalisées ? Comme l'État gère-t-il la diversité des mémoires liées à la période du conflit ?

► Les conditions d'un souvenir sélectif du passé à la fin du conflit

L'immédiat après Seconde Guerre mondiale pose d'emblée les problèmes de la façon de se souvenir du conflit. Les violences de l'épuration sauvage, puis les violents débats lors de l'épuration légale (par exemple lors du procès des écrivains collaborateurs jugés au nom de l'impact de leurs écrits, comme Robert Brasillach) semblent mettre un temps la France en situation de quasi-guerre civile au moment où le conflit s'achève. Les autorités du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), ainsi qu'une large partie des Français qui n'ont pas pris une part active à la résistance souhaitent donc pour des raisons différentes imposer rapidement un silence sur la collaboration pour faciliter le processus de réunification nationale. Ajoutons que le GPRF limite rapidement l'épuration officielle pour récupérer les hauts fonctionnaires (comme Maurice Papon) et cadres nécessaires à la reconstruction.

► Une mémoire sélective associant la France à la seule résistance : le « résistancialisme »

L'ensemble de la IV^e République (du fait du poids des enjeux de la guerre froide et de la décolonisation) puis de la période gaulliste est dominée par une vision héroïsante de la place de la France et des Français dans le conflit. Pour de Gaulle, le maintien de l'unité nationale après la crise algérienne impose de maintenir l'idée d'une opinion française globalement « résistante », Vichy étant finalement une parenthèse dans l'histoire républicaine de la France. Ce consensus « résistancialiste » est incarné à l'extrême dans le discours prononcé par André Malraux, lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, celui-ci devenant « le visage de la France ».

REPÈRES CHRONOLOGIQUES SUR LA MÉMOIRE DE LA GUERRE

- À partir de juin 1944-1945 : Épuration (sauvage puis légale).
- Juillet et octobre 1945 : Procès de Pétain et de Pierre Laval pour collaboration, condamnés à mort (Pétain sera gracié par de Gaulle et sa peine commuée en prison à perpétuité).
- 1961 : Procès d'Eichmann à Jérusalem.
- 19 décembre 1964 : Jean Moulin entre au Panthéon.
- 1971 : Sortie du film de M. Ophüls : *Le Chagrin et la Pitié*.
- 1973 : Traduction en français du livre de R. Paxton *La France de Vichy*.
- 1978 : Premier article de R. Faurisson, niant l'existence des chambres à gaz.
- 1979 : Fondation de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France par Serge et Beate Klarsfeld.
- Mai-juillet 1987 : Procès de Klaus Barbie, ancien responsable de la Gestapo à Lyon.
- 1990 : Lois Gayssot criminalisant le négationnisme.
- 1997 : Début du procès de Maurice Papon, ancien « responsable des questions juives » à la préfecture de Gironde.



► L'ouverture du débat sur l'occupation et la collaboration

La rupture du silence sur la collaboration et sur Vichy est le résultat d'une série d'événements croisés : d'abord une révolution historiographique avec la publication par des auteurs de travaux nouveaux (comme celui de Robert Paxton) montrant le caractère actif de la collaboration et l'adhésion d'une large frange de l'opinion au régime du Pétain. Ensuite, l'effet international du procès très médiatisé de A. Eichmann à Jérusalem, qui révèle selon la philosophe Hannah Arendt, qui couvre l'événement, la « banalité du mal », celle des individus responsables du génocide. Enfin, l'effet médiatique en France d'une série de films et de documentaires, notamment *Le Chagrin et la pitié* de Marcel Ophüls, révélant la faible extension de la résistance active à Vichy.

Cette série de faits entraîne le début d'un débat d'autant plus virulent que le silence a été long après 1945 (l'idée que le silence n'entraîne pas l'oubli, mais accentue en fait le traumatisme et la violence du débat *a posteriori* est désigné par Henry Rousso comme « le syndrome de Vichy »). Des groupes, par ailleurs très actifs dans la traque des collaborateurs les plus en vue, demandent une reconnaissance judiciaire des préjudices subis. Les époux Klarsfeld sont par exemple en pointe dans la dénonciation du passé nazi ou collaborateur d'individus de premier plan, en Allemagne comme en France.

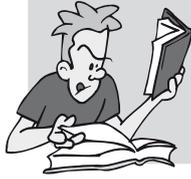
► L'État, gestionnaire de la mémoire ?

La série de procès intentée à des anciens criminels nazis ou des collaborateurs au nom de l'imprescriptibilité du crime contre l'humanité cré une jurisprudence et génèrent des débats qui imposent l'intervention de l'État, d'autant que les années 1980 voient l'affirmation médiatique d'un courant négationniste, qui utilise la rareté des documents écrits sur l'extermination pour contester l'existence de celle-ci (et par voie de conséquence dénoncer l'existence d'Israël).

Des « lois mémorielles » sont donc adoptées, qui encadrent la liberté d'expression sur ces sujets. Parallèlement, cette évolution de la demande sociale impose à l'État de reconnaître officiellement le passé. Le président Chirac reconnaît ainsi en 1995 lors d'un discours au Vel d'Hiv la responsabilité de Vichy dans la déportation des juifs, tandis que sont inaugurés des mémoriaux de la Shoah à Paris en 2005, ou à Drancy en 2012.

► La diversification des mémoires et des revendications mémorielles

Mais cette reconnaissance ouvre la voie à des revendications mémorielles multiples. La mémoire étant intrinsèquement liée à une identité collective, un certain nombre de groupes réclament dès lors la reconnaissance par l'État ou la Nation d'un passé douloureux. Le film *Indigènes* de R. Bouchareb sorti en 2006 a ouvert un débat sur l'utilisation des soldats issus de l'empire colonial dans la libération du territoire et sur leur reconnaissance après le conflit, faisant un parallèle avoué avec la situation de discrimination dont souffre aujourd'hui une partie de la population française d'origine immigrée.



De même, les « malgré nous » (soldats alsaciens engagés de force dans l'armée allemande) ont récemment demandé reconnaissance de leur statut d'anciens combattants (ouvrant droit à des pensions) tandis que les descendants des victimes de « l'épuration sauvage » véhiculent une légende noire de celle-ci, symboliquement dominée par l'image des femmes tondues. Il est donc de moins en moins possible de parler d'une seule mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

NOTIONS-CLÉS

Histoire-Mémoire : si l'Histoire constitue l'ensemble des événements, l'histoire en est le récit à partir des sources disponibles, ce récit pouvant donc être partiel (si les sources manquent), et/ou orienté (par le point de vue l'historien). La mémoire constitue ce qui reste des événements dans les têtes d'un individu ou d'un groupe après les faits. Par définition, elle est sélective, incomplète (l'oubli est possible), évolutive. À l'échelle d'un groupe, une mémoire joue un rôle d'identification, génère une demande de reconnaissance de certaines collectivités, s'estimant discriminées par le récit officiel.

Témoin-Historien : le « témoin » joue un rôle de source pour des événements ayant laissé peu de traces écrites. Les « témoins » des camps (comme Elie Wiesel, Primo Levi...) sont devenus une catégorie incontournable, appelés parfois à témoigner lors des procès pour crime contre l'humanité. Mais sa proximité à l'événement rend ses souvenirs problématiques, du fait de la subjectivité de la mémoire individuelle. À l'inverse, l'historien tente de sortir de celle-ci pour retracer *a posteriori* la logique des faits. Pour simplifier, disons que son analyse en théorie neutre et « froide » s'oppose à la subjectivité « chaude » du témoin.

Lois mémorielles : la Loi Gayssot (1990) sur l'extermination des juifs, la Loi de 2001 sur le génocide arménien, la loi Taubira sur la traite des noirs (2000) réglementent la liberté d'expression sur ces questions, interdisant leur négation, et révisent des programmes scolaires pour renforcer leur études. Elles posent le problème de la légitimité de l'intervention de l'État et des autorités politiques dans la science historique.

À RETENIR

- Une mémoire longtemps silencieuse au profit d'une vision héroïque de la France résistante.
- Une rupture progressive du silence sous l'action de certains acteurs (témoins) et certains événements (procès).
- La reconnaissance officielle de la collaboration par l'État.
- La diversité des mémoires, protégée par la Loi.

TOP CHRONO

C'est l'interro !



1. **Établissez une rapide chronologie de la Seconde Guerre mondiale en reliant les événements choisis à certaines des mémoires françaises du conflit**

 15 min

2. **Questions factuelles et de définition**

 5 min

- Citez et datez des massacres commis par les Allemands contre des résistants français
- Les lois Gaysot prévoient...
- Le résistancialisme consiste en...
- La période qui voit s'ouvrir le débat sur la nature du régime de Vichy est...

3. **En quoi les dates suivantes sont-elles importantes pour la question de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France ?**

 15 min

- 1961
- 1995
- 1987
- décennie 1970-1980

4. **En quoi les personnages suivants sont-ils importants pour cette question de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France ?**

 15 min

- Robert Paxton
- Jean Moulin
- Philippe Pétain

5. **Pourquoi la question de la mémoire est-elle aussi une question politique ?**

 10 min

6. **Quels sont les enjeux du procès de Maurice Papon ?**

 10 min

2

LES MÉMOIRES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Quelles sont les différentes mémoires de ce conflit ? Comment le souvenir du conflit se greffe-t-il sur des questions d'autres natures, liées à la diversité d'origines de la population française ? Comment l'État gère-t-il le souvenir du sacrifice des soldats, mais aussi des exactions commises ?

► Les diverses dimensions de la guerre d'Algérie

Le conflit qui s'ouvre le 1^{er} novembre 1954 (« toussaint rouge ») par la création du FLN et une série d'attentats en Algérie est un conflit à plusieurs dimensions, ce qui explique en partie la complexité de sa mémoire. C'est d'abord un conflit de décolonisation opposant deux camps : d'une part, une mouvance nationaliste algérienne qui espérait que l'après Seconde Guerre mondiale entraînerait des réformes politiques, et aux yeux de laquelle la répression sanglante des émeutes de Sétif en 1945 a révélé le refus métropolitain de toute réforme ; D'autre part, un gouvernement français attaché aux résidus de l'empire, tandis qu'une partie de son armée souhaite venger l'humiliation de la défaite en Indochine (1954).

C'est aussi une guerre civile entre Algériens, le nationalisme étant divisé entre plusieurs factions comme celle du Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj, qui refuse le monopole du FLN sur la lutte contre la présence française. À la libération, une large partie des supplétifs algériens de l'armée française (« harkis ») seront exécutés en 1962 comme « collabos » par le FLN.

Enfin, c'est aussi « guerre civile » franco-française, puisque l'Algérie est considérée comme sol français. Cette « guerre », qui pendant longtemps ne peut pas en être une officiellement pour la France, est d'ailleurs désignée par des périphrases comme « les événements d'Algérie ». Elle aboutit à la chute de la IV^e République après les émeutes d'Alger de mai 1958, et l'appel au général de Gaulle, considéré comme seul capable d'assurer l'obéissance de l'armée. Elle dresse aussi les uns contre les autres les partisans de l'indépendance et ceux du maintien de la présence française, notamment les Français vivant en Algérie, ainsi qu'une partie de l'armée. C'est parmi ces derniers que l'Organisation de l'armée secrète (OAS) recrutera, pour lancer en métropole une sanglante campagne d'attentats à partir de 1961, ou pour tenter d'assassiner de Gaulle, considéré comme un traître, le 22 août 1962 au Petit-Clamart. À l'inverse, une partie de l'opinion, notamment à gauche, soutient cette indépendance, comme le montre la manifestation du 8 février 1962, organisée par le PCF, et dont la répression, par la police fait 9 morts dans la bousculade au métro Charonne. Cet enchevêtrement de dimensions et la nature même du conflit rendent la mémoire de celle-ci complexe et douloureuse.



NOTIONS-CLÉS

Guerre de subversion : cette expression désigne une guerre opposant deux armées ou deux adversaires de puissance très différentes, le plus faible ayant intérêt à éviter des engagements massifs et à mener une guerre de « guérilla », doublée d'actions médiatiques et politiques visant à décourager l'adversaire, en rendant la poursuite de la lutte coûteuse politiquement économiquement, symboliquement... Ce type de lutte implique le recours au terrorisme, et la recherche du soutien de la population civile. La lutte contre elle entraîne donc souvent violences policières et recours à la torture.

Repentance : cette expression désigne le fait que certains gouvernements émettraient des regrets et des excuses officiels pour des actes passés, ouvrant ainsi éventuellement la voie à des dommages ou des réparations à des victimes de violences passées.

► Le débat et le silence officiel sur l'usage de la torture

Dans un conflit « asymétrique » ou cours duquel l'adversaire mène une guerre de subversion, l'enjeu majeur est le soutien de la population civile. Face à l'implantation de maquis du FLN et la capacité de ce dernier à frapper au cœur des villes, le gouvernement français de Guy Mollet décide d'abord en 1956 de faire voter les « pouvoirs spéciaux » et d'envoyer le contingent combattre en Algérie, puis en 1957 de confier le pouvoir de police à Alger à une division parachutiste de l'armée. Dans le cadre de la « bataille d'Alger », le recours à la torture pour débusquer les réseaux et caches du FLN va donc considérablement se développer.

Ces pratiques déclenchent immédiatement un vif débat, comme le montrent la disparition (le probable assassinat) de Maurice Audin en 1957, ou les révélations d'Henri Alleg dans son ouvrage *La Question* en 1958, tous deux sympathisants de l'indépendance algérienne (« porteurs de valise »). Mais au lendemain de l'indépendance de 1962, ce débat se clôt pour un temps. La proximité chronologique avec les événements douloureux, et l'attitude de l'armée rend en effet l'accès aux archives, notamment militaires, très difficiles. Il ne resurgit que vers les années 1990, après les révélations du général Paul Aussarresses, et dans la foulée de nouveaux travaux sur la guerre d'Algérie et sa mémoire (Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, 1991), qui dénoncent le mutisme officiel de la France sur cette question alors que la République a par contre assumé le passé de Vichy. Cette question de la torture est devenue centrale pour ceux qui, comme le président algérien Bouteflika, demandent à la France un acte de repentance pour les violences commises pendant ce conflit.

► En Algérie, la construction d'un récit nationaliste

Dès l'indépendance, le nouvel État algérien s'est attaché à donner de la lutte contre la présence française une version glorieuse, capable de solidifier le sentiment d'appartenance nationale. La guerre d'indépendance a ainsi été présentée dans les versions officielles et les manuels scolaires comme une insurrection unanime d'une population contre les inégalités et abus de la colonisation. Les luttes intra-algériennes, comme



le massacre par FLN de 300 partisans du MNA à Melouza en 1957, ou encore les 70 000 « harkis » massacrés à la libération car considérés comme ayant « collaboré » avec l'armée française sont peu évoqués. Dans un État qui est passé du régime de parti unique du FLN à une dictature militaire puis à un régime d'état d'urgence jusqu'en 2011, cette version « officielle » du passé n'a pas encore été réellement battue en brèche.

CHRONOLOGIE DE LA MÉMOIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

- 18 octobre 1999 : Loi officialisant l'expression « guerre d'Algérie ».
- 2000 : Révélations du général Aussarresses sur l'usage de la torture.
- 2002 : Inauguration d'une stèle commémorant les victimes du conflit à Paris.
- Février 2005 : Polémique sur un projet de « Loi mémorielle » reconnaissant le massacre des harkis » et le « rôle positif de la colonisation ».
- 8 Novembre 2012 : Adoption définitive d'une loi faisant du 19 mars « une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie ».

► En France, une grande diversité de mémoires

En France, la mémoire du conflit est rendue plus complexe par la défaite et par les conséquences politiques de celle-ci. On peut brosser à grands traits quelques traits dominants de la mémoire de quelques groupes :

« Pieds-Noirs », rapatriés d'Algérie après l'indépendance	Traumatisme du départ d'un pays qu'ils estimaient le leur [film d'Alexandre Arcady, <i>Le coup du Sirocco (1979)</i>] et sentiment de trahison de la part des autorités françaises et de Gaulle en particulier, renforcé par les difficultés économiques à leur arrivée en métropole Mémoire valorisant une colonisation « positive » regrettant une cohabitation idéalisée entre populations nord africaines et européennes.
Anciens soldats et membres du contingents	Souvenir des violences subies ou infligées. Perte de camarades de combat métropolitains ou harkis. Traumatisme induisant un silence fréquent.
« Harkis » (supplétifs algériens de l'armée française)	Fuite d'Algérie et sentiment d'une trahison de la France, qui aurait abandonné à son sort cette population. Discriminations contre cette population nord-africaine après son installation en métropole. Demande de reconnaissance officielle.
Anciens sympathisants de l'OAS	Dénonciation de la trahison des autorités politiques qui auraient failli dans leur soutien à une armée pourtant victorieuse sur le terrain, en dépit des amnisties accordées à partir de 1964. Glorification de figures militaires : colonel Bigeard, Hélié de Saint Marc.
Sympathisants métropolitains de l'indépendance (notamment communistes)	Souvenir de la répression policière des manifestations de soutien, notamment celle de Charonne en 1962. Hommage annuel au cimetière du Père-Lachaise.